

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 avril 2025, à l'adoption des règlements suivants :

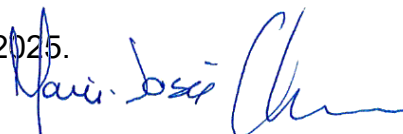
- 354-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2 2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 aux fins d'autoriser les logements additionnels détachés, certains usages commerciaux dans les îlots déstructurés et de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires;*
- 357-2025 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray de certificats de conformité le 14 avril 2025 et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 avril 2025.



Marie-Josée Charron
Greffière